

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, sont également présentes Cynthia Emond, directrice générale et Hélène Joanisse directrice générale adjointe et greffière adjointe qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2025-10-122

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée unanimement.

2025-10-123

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025.

Adoptée unanimement.

2025-10-124

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 30 septembre 2025

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**505 591,55\$**) et à payer (**87 077,53\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 30 septembre 2025.

Adoptée unanimement.

2025-10-125

Demande d'appui à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau – Augmentation des effectifs d'agent de protection de la faune à Maniwaki

ATTENDU QUE la MRCVG a résolu à sa résolution 2025-R-AG345 une **demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki ;**

ATTENDU QUE le nombre d'effectifs des agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception avec les effectifs du bureau de Maniwaki qui ont particulièrement diminués ces dernières années;

ATTENDU QU'auparavant une dizaine d'agents de protection de la faune étaient attirés au bureau de Maniwaki et qu'aujourd'hui leur nombre se limite à 3 et qu'en 2023 il ne restait qu'un seul agent en poste;

ATTENDU QUE les conséquences de ce manque de personnel sur le terrain se traduisent par une dégradation des services aux citoyens;

ATTENDU QU'une poursuite de la diminution des effectifs sur le territoire de la MRCVG entraînera inévitablement la fermeture du bureau situé à Maniwaki;

ATTENDU QUE le MELCCFP prévoit la fermeture éventuelle de bureaux au cours de l'année 2025 et que ces fermetures seraient notamment motivées par des considérations budgétaires et logistiques;

ATTENDU QUE l'impact concret que ce recul sur la protection de la faune, des habitats et de la sécurité publique, principalement au sein d'une région particulièrement riche en lacs et rivières, ce qui en fait une destination prisée pour les activités de plein air, de pêche et de chasse;

ATTENDU QU'un contexte où les enjeux liés à la cohabitation avec la faune, tel que dans une région comme la nôtre, constitue une prise de risque environnemental, social et sécuritaire;

ATTENDU QUE ce désengagement du gouvernement se traduit par une pression supplémentaire sur les agents encore en poste ayant davantage de territoire à couvrir, moins de renforts disponibles et plus d'interventions urgentes à gérer seules;

ATTENDU QUE les agents de la faune sont des protecteurs de l'équilibre naturel, à l'heure où les enjeux environnementaux sont de plus en plus pressants, le Québec ne peut pas se permettre de les perdre de vue;

En conséquence, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité :

- De demander au gouvernement du Québec d'augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place;
- De sécuriser et d'assurer le maintien du bureau de protection de la faune situé à Maniwaki;
- De transmettre une copie de la présente résolution, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au député Robert Bussière;
- De transmettre copie de la présente résolution d'appui à la MRCVG.

Adoptée unanimement.

2025-10-126

Contrat de déneigement

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant avait une entente de déneigement pour l'année scolaire 2024-2025 auprès du Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais pour l'école de Cayamant suivant la résolution 2024-11-139;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement avec une augmentation de 2.3% pour 2025-2026;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite reconduire cette entente;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant accepte la proposition de reconduire l'entente de déneigement avec Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais pour l'école de Cayamant pour le montant de 6 593,13\$ pour l'année scolaire 2025-2026.

Adoptée unanimement.

2025-10-127

Contrat d'entretien des bornes sèches- service incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a besoin de faire effectuer des inspections et entretien des bornes sèches sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie SOS Bornes sèches qui a l'expertise reconnue pour effectuer le travail au montant de 5 325\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir les bornes sèches en parfaite condition pour la sécurité de tous les citoyens de Cayamant;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant accepte la soumission de SOS Bornes Sèches de L'Assomption au Québec au montant de 5 325\$ plus les taxes applicables pour effectuer le travail essentiel d'entretien de nos 7 bornes sèches à Cayamant;

Adoptée unanimement.

2025-10-128

Projet – augmentation de l'offre de logement à Cayamant

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a fait l'acquisition de terrains derrière le complexe municipal dans le but et possibilité de vendre des terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite subdiviser les lots de ces immeubles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que ces terrains soient exploités afin de bonifier l'offre de logement à Cayamant;

ATTENDU QUE première phase soit de faire effectuer un plan de lotissement;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire une soumission à M. Christian Schnob, arpenteur-géomètre, au montant de 4 750\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu que la Municipalité fasse la phase 1 du projet avec la production du plan de lotissement au montant de 4 750\$ plus les frais applicables par M. Christian Schnob, arpenteur-géomètre.

Adoptée unanimement.

2025-10-129

Autorisation à la direction – achat de cadeaux de Noël aux enfants de 12 ans et moins et ceux de cette tranche d'âge fréquentant l'école de Cayamant

ATTENDU QUE la période des Fêtes est un moment important pour renforcer le sentiment de communauté, de partage et de solidarité ;

ATTENDU QUE plusieurs familles de la municipalité peuvent vivre des situations économiques précaires ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager le bien-être et l'épanouissement des enfants âgés de 12 ans et moins ;

ATTENDU QUE cette initiative vise à faire vivre la magie de Noël à tous les enfants, sans distinction, et à renforcer le lien entre la municipalité et ses citoyens ;

ATTENDU QUE le budget municipal prévoyait une somme pour le Noël des enfants ;

ATTENDU QUE cette initiative est maintenant une tradition annuelle favorisant l'inclusion sociale et le développement du sentiment d'appartenance des jeunes citoyens à leur communauté ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de commander les cadeaux de Noël dès maintenant afin de bénéficier des prix et de l'éventail des produits avant la grande période des fêtes.

Adoptée unanimement.

2025-10-130

Contrat pour la stabilisation de l'immeuble (la grange) sur le terrain municipal

ATTENDU QUE l'immeuble connu sous le nom de "la grange" est situé sur un terrain appartenant à la municipalité ;

ATTENDU QUE cet immeuble présente des signes de détérioration pouvant compromettre sa stabilité structurelle et poser un risque pour la sécurité de tous ;

ATTENDU QUE la grange possède une valeur patrimoniale, historique ou communautaire aux yeux des citoyens et des organismes locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite préserver ses bâtiments d'intérêt et éviter leur démolition lorsqu'une restauration ou stabilisation est possible ;

ATTENDU QUE des évaluations préliminaires ont indiqué qu'une intervention est nécessaire pour prévenir une dégradation plus importante ou irréversible de la structure ;

ATTENDU QUE la stabilisation du bâtiment pourrait permettre une réutilisation future à des fins communautaires, culturelles ou récréatives ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire une soumission et que le montant est de 4 579,20\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le budget municipal le permet;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu de donner le mandat à la compagnie Progénik au montant de 4 579,20\$ plus les taxes applicables pour faire la stabilisation de la grange de façon que l'immeuble soit sécuritaire, à nouveau utilisable à son plein potentiel et conserver son état visuel exceptionnel.

Adoptée unanimement.

2025-10-131

Annulation de la résolution 2025-09-116

ATTENDU QUE le conseil municipal avait pris la décision de déverbaliser les chemins Fradette et Charles sous la résolution 2025-09-116;

ATTENDU QUE le conseil a fait appel à son conseiller juridique à la suite de cette décision;

ATTENDU QUE le conseiller juridique suggère de retirer cette résolution pour l'instant;

ATTENDU QUE le conseil reporte cette décision à une séance ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'annuler la résolution 2025-09-116 et de remettre ultérieurement le dossier en question, tel que le suggère notre conseiller juridique afin que soit précisé tous les critères justifiant ladite décision.

Adoptée unanimement.

Point d'information :

La Municipalité travaille à obtenir une clinique de vaccination directement ici à la salle de Cayamant. Des informations futures seront disponibles sous peu.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h06 - Fin : 19h13.
Dépôt du document de Mme Julie Labonté.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h20.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire

Monsieur le Maire, Membres du conseil. (le 2 octobre 2025)

Je ne parlerai pas d'un dossier précis, mais d'une façon de faire.

Dans une petite municipalité comme la nôtre, chaque décision touche directement les citoyens.

C'est pourquoi la transparence et la consultation sont essentielles.

Je pense qu'il serait sain d'adopter une politique claire pour certains enjeux sensibles, par exemple l'entretien des chemins à circulation minimale. (Si ça n'existe pas dans vos règlements).

Bref une telle politique fixerait les responsabilités de la municipalité et celles des citoyens.

Cela éviterait l'improvisation, la grogne et donnerait à tous des règles claires et équitables.

De plus sur votre page web, on ne retrouve pas les règlements municipaux une mention à venir sous peu nous privant de ses informations essentielles.

De plus, je crois qu'en assemblée, il serait utile que le conseil donne d'avantage d'explications sur ces décisions.

Ne pas seulement adopter un point, mais aussi partager la réflexion derrière votre démarche.

Les Citoyens veulent comprendre, pas juste entendre un vote.

Ce n'est pas une question de loi, c'est une question de confiance.

Plus vous nous informez et nous impliquez, plus la collaboration sera naturelle et moins il y aura d'opposition.

Merci ! Julie Labonté



Document déposé au conseil par:
Mme Julie Labonté, lors de la séance
du 1er octobre 2025